

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Nb de conseillers présents :6 Quorum :4 Majorité absolue : 4

- Vote du Compte Administratif 2016, du Compte de gestion et Affectation des Résultats : approuvé à l'unanimité, soit 5 POUR (la maire ne participant pas au vote)
- Vote du Budget Primitif 2017 : approuvé à l'unanimité, soit 6 POUR  
→ Voir documents ci-dessous et « Note de Synthèse »
- Dispositif de Participation Citoyenne : suite au précédent Conseil, et suite aux explications données par le major Choquet et son adjoint, à l'ensemble du Conseil municipal, l'adhésion de la commune à ce dispositif est adoptée à la majorité, soit 5 POUR et 1 ABSTENTION
- Devis prioritaires :
  - ✓ Démoussage des toits communaux par l'entreprise Wismiewski pour 2613.48 € HT
  - ✓ Réfection des volets de la mairie par l'entreprise Paillard pour 543.40 € HT

Ces deux devis sont acceptés à l'unanimité, soit 6 POUR

Questions diverses : Suite à la demande de Madame Lahaye concernant une bande de terrain du chemin rural longeant sa propriété, le Conseil va se rendre sur place pour examiner les lieux. A priori, les membres du Conseil ne sont pas favorables à cette demande.

### Vote du compte administratif complet

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		69 625.36	39 067.06		39 067.06	69 625.36
Opérations de l'exercice	59 927.15	75 706.61	116 334.79	106 700.00	176 261.94	182 406.61
<b>TOTAUX</b>	<b>59 927.15</b>	<b>145 331.97</b>	<b>155 401.85</b>	<b>106 700.00</b>	<b>215 329.00</b>	<b>252 031.97</b>
Résultat de clôture		85 404.82	48 701.85			36 702.97
				Restes à réaliser		7 819.65
				Excédent de financement Total		<b>44 522.62</b>
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		<b>73 000.00</b>

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

## 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

50 000.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
35 404.82	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### NOTE de SYNTHÈSE :

#### Commentaires sur le Compte administratif 2016 et l'affectation des Résultats, et sur le Budget 2017

##### Au niveau DEPENSES:

L'année 2016 a connu des opérations d'investissement conséquentes tant sur la voirie (zone 30 et accessibilité) que dans les bâtiments communaux: réfection de l'électricité du logement de l'école, réparation VMC, protection préau contre les pigeons, entourage de la cour de l'école, réfection volets presbytère, nouveau point lumineux rue de Mélimé, réparation toit du secrétariat de mairie parmi les plus importantes, en tout 69000 € de dépenses d'équipement dites immobilisations corporelles.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges habituelles d'entretien, de salaires, d'indemnités et les contrats de maintenance obligatoires constituent les principaux postes.

##### Au niveau RECETTES:

Les dotations de l'état ont été à peu près stables, avec une légère diminution globale. Les loyers des logements communaux ont été inférieurs à ceux des années précédentes pour cause de vacances pendant quelques mois de deux d'entre eux.

Le coût du "contrat aidé" est compensé à 80% par l'état et son bénéficiaire pour le village et son entretien est sans commune mesure avec les dépenses engagées.

Des subventions ont été systématiquement sollicitées, et obtenues, pour les travaux importants de voirie: DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et Région grand -Est.

**CONCLUSION sur l'exercice 2016:** l'excédent de fonctionnement est toujours largement positif même s'il a diminué ; la capacité d'autofinancement est passée de 73000 € à l'issue de l'exercice 2015 à 51000 € à l'issue de l'exercice 2016.

Le fonds de roulement s'élevait à 375 jours fin 2015 et était de 223 jours fin 2016.

Rappel : il n'y a plus de dette depuis la fin de l'exercice 2012, année où s'est achevé le remboursement de l'emprunt pour les travaux du Presbytère.

#### Commentaires sur le budget 2017

##### DEPENSES:

Les dépenses d'investissement déjà planifiées sont la pose du garde-corps le long de la rampe PMR, la réfection des volets de la mairie, le démoussage des toits du presbytère, l'achat des panneaux électoraux, la réfection d'une partie du chemin de Beaufuy, un nouveau point lumineux en amont de l'abribus et un poteau incendie pour Girondelle/ Décharge Faux ;

En fonction des subventions obtenues, l'aménagement du parking du cimetière sera réalisé ou non, ainsi que l'isolation des combles du logement de l'École. ...

Leur montant total ne devra pas excéder la moitié des dépenses d'équipement de 2016, à savoir environ 33 000 €.

La marge de manoeuvre sur les dépenses d'entretien et de fonctionnement, elle, est minime.

##### RECETTES:

**Il a été décidé d'augmenter de 2 points les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti** (rappel du précédent compte-rendu du Conseil du 10 mars « compte tenu du taux modique des taxes d'habitation et du foncier bâti, et de leur stagnation depuis plus de 5 ans, le Conseil approuve à la majorité (5 POUR 1 CONTRE) de relever leur taux de 2% chacune ; le taux du FNB reste inchangé. Mme Andrey rappelle qu'il est nécessaire de faire un effort fiscal raisonnable mais significatif si la Commune veut continuer à percevoir des subventions et ne pas être dans l'avenir, susceptible de prélèvements »), **ce qui devrait occasionner une recette de 3000 € de plus**

**(14180 au lieu de 11821).**

**Les subventions sont ou seront demandées: une réponse positive est déjà connue pour la DETR 2017, pour plus de 3000 €.**

Conclusion: la Commune peut continuer à entretenir sainement son patrimoine tout en engageant des travaux raisonnables d'embellissement et de modernisation, et pourrait même emprunter sans difficulté si besoin était...